

Période de questions

Séance du 20 novembre 2017

Questions	Réponses	Suivis à faire	État
<u>Mme Lise Lalonde, 950, Camaraire, app. 102</u> Souhaite que la vitesse maximale soit réduite à 40km/h dans les rues locales.	La demande a été transmise au Comité transport actif et collectif et circulation pour analyse et recommandation	.	Clos
<u>Chantal Massicotte, 2, 5^e rue Jean-Jacques Piché, 4 rue San Francisco</u> Souhaite que la Ville intervienne auprès de Parkbridge afin de s'assurer que les résidents du parc de maisons mobiles Rémillard obtiennent les services auxquels ils ont droit en tant que locataires.	Point noté, une sensibilisation sera effectuée auprès des propriétaires.		Clos
<u>Ginette Lavigneur, 184, 4^e avenue</u> Souhaite que la rue Champlain, entre les rues Notre-Dame et Loyola, soit marquée du sigle du vélo afin d'aviser les automobilistes de l'approche de la piste cyclable entre la rue Loyola et le pont de l'île Sainte-Thérèse.	Il y a déjà de la signalisation présente et du marquage au sol à l'intersection de Loyola et Champlain		Clos
<u>François Blais, 301, rue Savard</u> Demande qu'en vue de la prochaine élection, la délimitation des districts électoraux soit modifiée afin d'intégrer dans le district 8 les immeubles situés sur la rue des Échevins qui sont actuellement dans le district 10.	Les représentations seront effectuées au moment de la révision de la carte électorale pour atténuer une récurrence lors des prochaines élections.		Clos

Questions	Réponses	Suivis à faire	État
<u>François Blais, 301, rue Savard</u> Arrêt au coin Bernier et Savard.	Une résolution du conseil a été adoptée le 26 juin 2018 lors d'une assemblée extraordinaire..		Clos
<u>Maurice Bergeron, 201, rang St-Édouard</u> Demande combien va coûter l'acquisition des terrains situés en secteur de conservation	Réponse donnée : 60 000 000 \$.		Clos
<u>Maurice Bergeron, 201, rang St-Édouard</u> Discute de la disposition du décret de regroupement qui prévoyait l'implantation d'un centre de service de la bibliothèque municipale du côté est de la rivière.	Sera abordé lors de discussion sur le budget		Clos
<u>Yves Riopel, 650, 1^{re} rue</u> Demande si la Ville envisage l'indemnisation des commerces du centre-ville qui souffrent des travaux de réfection des infrastructures municipales en cours dans le Vieux-Saint-Jean et le Vieux-Iberville.	La loi ne nous permet pas de donner une aide financière aux commerçants à cet effet. Le 23 janvier 2018, une rencontre a eu lieu avec les commerçants du Vieux-St-Jean et Vieux-Iberville et un plan d'action a été mis en place		Clos
<u>Gilbert Pierre, 1888, rue Bellerive</u> Discute des travaux de la phase 2 dans le secteur de la rue Kelly et sa demande d'autorisation pour la canalisation du fossé de cette rue.	Cette demande est refusée		Clos
<u>Adam Kosh, 70, 1^{re} avenue</u> Discute de l'emplacement du nouveau pont Gouin. Il prétend que ce pont aurait dû être construit dans l'axe de la rue Foch.	La présentation sur le choix de l'emplacement du nouveau pont Gouin sera mise en ligne.	Les documents ont été déposés publiquement.	Clos

Questions	Réponses	Suivis à faire	État
<p><u>Josée Goudreau, 722, rue d'Auteuil</u> Discute de la procédure qui a été suivie dans le cadre d'une modification au règlement de zonage qui a été apportée afin de permettre l'implantation d'un projet commercial sur le boulevard du Séminaire Sud.</p>	<p>La Ville a simultanément essayé d'adopter les règlements 1323 et 1322 afin de modifier le règlement d'urbanisme et le plan d'urbanisme. Après que les citoyens aient procédé à une demande d'approbation référendaire, la Ville a retiré le règlement 1323 en poursuivant l'adoption du règlement 1322. Après que celui-ci ait été adopté, la Ville a adopté un règlement de concordance, le règlement 1366, pour arriver à ses fins sans se préoccuper de l'objection des citoyens limitrophes.</p>		Clos
<p><u>Patricia Chalifour, 177, rue Rimbaud</u> Demande d'où provient l'écart entre les données du MDDELCC et celles de la Ville concernant les superficies de terrains protégés (152 ha vs 386,4 ha)</p>	<p>Le plan de conservation de la Ville assure la protection d'une superficie totale de 388 hectares, le tout via deux méthodes. Premièrement, une superficie visée pour une protection à perpétuité et dont la Ville deviendra propriétaire. Deuxièmement, des superficies protégées via la réglementation d'urbanisme, mais dont la Ville n'a pas l'intention de devenir propriétaire.</p> <p>La superficie de 152,7 hectares, demandée par le MDDELCC correspond à la superficie minimale requise par le ministère pour assurer la protection des milieux naturels les plus sensibles et susceptibles d'être détruits.</p> <p>La Ville a donc assuré la protection de 54,4 ha de milieux humides, de 87,4 ha de zones inondables en y interdisant la coupe d'arbres et de 244 ha de milieux secs qui étaient totalement visés pour du développement à court ou moyen terme. Le plan de conservation des milieux naturels excède donc amplement le minimum exigé par le MDDELCC en mars 2009.</p>		Clos

Questions	Réponses	Suivis à faire	État
<u>Maxime Tremblay, 591, rue Gaudette</u> Discute des plantations d'arbres effectuées par la Ville. Il soutient que ces plantations ont un faible taux de succès.	24 000 arbres sur 50 000 ont déjà été plantés.		Clos
<u>Guy Langlois, 9, rue Marquette</u> Discute de la ligne des hautes eaux déterminée par le gouvernement.	Enjeu émanant de la compétence de la MRC. Veuillez consulter le rapport déposé sur le site Internet de la Ville.		Clos
<u>Marie-Pierre Duval, 130, 15^e avenue</u> Demande ce que la Ville compte faire pour diminuer les nuisances occasionnées par le sifflement des trains durant la nuit.	Un comité citoyen a été créé pour le centre-ville. Les recommandations dudit comité et le modèle de gouvernance seront aussi pris en considération pour un comité qui aura le même mandat pour l'ensemble de la Ville.		Clos
<u>Emmanuelle Géhin</u> Demande quelle est la position de la Ville concernant le bannissement des sacs de plastique.	La MRC aura éventuellement à se prononcer sur cette question.		Clos
<u>Emmanuelle Géhin</u> Discute de la protection des boisés de l'île Sainte-Thérèse.	Les réponses ont déjà été formulées au terme de la séance du Conseil municipal pour chacun des terrains spécifiques.		Clos
<u>Emmanuelle Géhin</u> Discute de la décision de la Ville de maintenir le projet d'implantation d'un parc d'affaires et d'innovations régional malgré le retrait de l'investisseur qui projetait s'y installer.	La Ville a porté la décision en appel pour préserver ses options de développement industriel. Dans l'attente d'une décision, d'autres avenues seront considérées.		Clos
<u>Micheline Lajoie, 425, rue René-Boileau</u> Discute des projets apparaissant au plan d'action établi par le comité MADA.	Un bilan quant aux projets sera fourni en temps opportun par les élus du comité MADA.		Clos
<u>François Blais, 301, rue Savard</u> Discute de la procédure d'appel du vote lors des séances du Conseil municipal.	Cette prérogative est celle du Maire en tant que président de l'assemblée. La procédure est modifiée telle que le suggère M. Blais.		Clos

